Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

MISE AU POINT AVE

ATTENTION : plusieurs personnes détenant une AVE valide signalent avoir rencontré des problèmes dans certains aéroports lors de leur retour vers l'archipel, pour discordance entre l'AVE et le passeport présenté à l'embarquement.

Comme indiqué dans l'aide disponible pour remplir les rubriques de l'AVE, il vous est demandé de bien faire attention aux informations que vous saisissez sur le site de citoyenneté immigration Canada lors de votre demande d'AVE, notamment le n° de passeport et le nom de famille.

1- **Pour le n° de passeport il faut saisir le n° figurant en haut à droite et non celui figurant sur la page de garde de votre passeport.**
   Voir encadré vert ci-dessous

2- **Pour le nom de famille, il est important de le saisir tel qu'il figure sur le passeport (accent, tiret, apostrophe,…). Pour les femmes mariées, le nom à saisir doit correspondre à celui qui est visible dans la bande de lecture de votre passeport.**
Voir encadré bleu ci-dessous

Par ailleurs, si toutefois vous rencontrez des difficultés lors de votre enregistrement au départ de Paris, sachez que les compagnies aériennes ont accès à un numéro d'urgence pour contacter les services frontaliers canadiens afin de régler les questions liées à l'AVE.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter la préfecture au 41-10-10 ou par courriel à l'adresse suivante : ave975@spm.gouv.fr